



L'UF auditionnée par les émissaires du Conseil de l'Europe

Lors de leur visite en Belgique la délégation du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a rencontré le Bureau de l'Union des Francophones (UF).

Pendant plus d'une heure Michel Guégan, chef de la délégation, et ses collaborateurs, ont posé leurs questions aux représentants de la large Périphérie.

Ces derniers ont abordé la question de la non nomination des bourgmestres, mais ont aussi illustré les discriminations subies par les francophones, aux niveaux local et provincial, en matière de droits culturels, sociaux, d'enseignement et de liberté d'expression.

La pratique tatillonne du contrôle administratif (la tutelle) a également été évoquée.

Le Bureau de l'UF se réjouit des pistes de réflexion évoquées par les émissaires au cours de leur conférence de presse : la situation est suffisamment grave à leurs yeux car des bourgmestres démocratiquement élus sont empêchés d'exercer leur fonction depuis janvier 2007. Or il est rappelé que la Belgique a ratifié en 2004 la Charte de l'autonomie locale et qu'il est donc inacceptable que l'Etat belge ne (fasse pas) respecte(r) (pas) sa signature. Le citoyen a le droit de participer à la vie locale, mais si sa langue ne peut être utilisée, comment suivre les débats au Conseil communal, comment comprendre ses élus ? Pour la délégation « un peu de souplesse ne peut nuire, un peu de bon sens n'est pas inutile ».

Le Bureau de l'UF se réjouit d'entendre que le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux voudra peut-être poursuivre cette mission pour aborder de manière plus large la question de la démocratie locale en Belgique. L'UF attend donc avec confiance les conclusions et recommandations de cette instance européenne qui regroupe 47 pays et a promulgué la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Pour le Bureau UF

Michel Dandoy
Président en exercice
0475 351 598